

**Proposition de motion relative
aux invendus alimentaires consommables**

Conseil communal du lundi 18 mars 2013 – Dison

Déposée par le groupe ECOLO

Exposé des motifs :

Dans une série de communes (Herstal, Schaerbeek,...) les groupes PS envisagent d'imposer une mise à disposition des invendus consommables des grandes surfaces aux banques alimentaires, soit via le mécanisme des permis d'environnement soit via des mécanismes non-définis. Bien que le groupe ECOLO s'étonne de la non reprise de cette problématique par le groupe PS disonais, ECOLO souhaite soutenir les actions entreprises en ce sens.

En effet, la problématique du gaspillage alimentaire est réelle, puisque les industries agroalimentaires et les consommateurs sont responsables de 81% du gaspillage alimentaire. Une étude estime ce gaspillage sur l'ensemble du territoire de l'Union Européenne à 89 millions de tonnes par an, soit 179 kilos par personne, et estime que ces quantités monteront, à politique inchangée, jusqu'à 120 millions de tonnes en 2020.

Par ailleurs, il s'avère que 39% de ce gaspillage - soit 70 kilos par personne - a lieu en amont de la chaîne dans le secteur des industries agroalimentaires. A hauteur de 42%, soit 75 kg par personne, le gaspillage concerne les consommateurs. Chez les détaillants, donc dans la chaîne commerciale, il ne représente que 5% du gaspillage total (9 kg), l'Horeca étant lui responsable de 14% de cette gabegie (25 kg).

Réguler ce gaspillage semble une évidence. Cependant, il ne s'agirait pas de sombrer dans des propositions incantatoires et/ou démagogiques. La problématique des invendus alimentaires est sérieuse et l'implémentation de quelque solution requiert sérieux et réflexion. C'est pourquoi :

Motion

Le Conseil communal,

- Considérant qu'il est important de trouver des solutions pour limiter le gaspillage alimentaire avec comme objectifs :
 - De permettre à ceux et celles qui en ont besoin de bénéficier des invendus encore consommables ;
 - De réduire la masse de déchets organiques non valorisée ;
 - De réduire la pression environnementale liée à la production de ressources alimentaires non consommées ;
- Considérant que pour permettre aux autorités publiques d'examiner des solutions pour limiter le gaspillage alimentaire, il est essentiel que celles-ci disposent d'informations relatives à la manière dont sont traités les invendus alimentaires et aux besoins des banques alimentaires et entreprise d'économie sociale qui reconditionnent les produits.

Demande aux services communaux (et/ou du CPAS) de réaliser **une enquête** de la situation sur le terrain communal permettant d'identifier :

- le sort réservé par les grandes et moyennes surfaces aux invendus encore consommables ;
- les besoins des banques alimentaires et des entreprises d'économie sociale qui reconditionnent les produits ;
- le sort des fruits et légumes trop détériorés pour être consommés.
- les grandes surfaces qui sont soumises à l'octroi d'un permis d'environnement (et qui pourraient donc être contrainte par ce biais).
- Sur base des données recueillies, les solutions¹ (pouvant être mises en place afin de rencontrer les objectifs énoncés).

¹ Notamment les solutions « logistique » engendrant peu de coûts pour la commune comme par exemple la mise à disposition quelques heures par semaine d'un véhicule communal.